



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 30176734



F131135

040-INSP

Antwerpen-Limburg
Brabant

tél : 03 221 86 11
tél : 02 674 57 11

Oost & West -Vlaanderen
Wallonie

tél : 09 244 77 11
tél : 081 432 611

Rési code :

1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Installation : Propriétaire / gestionnaire :
Nom, Prénom : idem
Adresse : Rue du Bief 3
CP + Commune : 5300 Maizeret

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Art 270 mise en usage
Art 271 périodique
Art 276 : renforcement
Art 276bis : vente d'une unité d'habitation
Art 86
Art 87
Art 88
Art 271bis
Art 278
Unité d'habitation
Unité de travail domestique
Parties communes
Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur : EAN, Compt. kWh n°, Index jour, nuit
Données installation : Conçue pour UN, Courant nominal maximum (A), Câble d'alimentation
Description installation : Dispositif diff. gén., Nombre de tableaux, Nombre de circuits terminaux

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir., Contacts indir., Montage, Appareils, Matériel, I>/section, Schémas, Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre, Isolement général, Continuité de terre, Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général : était plombé, a été plombé, n'a pas été plombé, ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation: Néant
Infractions Installation existante: Néant
Remarques: Néant
Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme au RGIE.
L'installation existante est conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 05/05/2016 par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : VAST Agent n° : 3487 Date : 05/05/2011

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 2 Schéma(s) unifilaire(s) : 2

Pour le Directeur Général : Signature Bruno VAST 3487 Agent Electricité

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu...
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard...